Commerce engagé

Comment rejoindre le label ?

Vous êtes commerçant et la démarche vous intéresse ?

Contactez nous :
engage@covaldem11.fr
Tél. 04 68 11 97 00
Mob. 06 75 60 81 96

Nous prendrons rendez-vous pour mieux vous expliquer la démarche.

www.covaldem11.fr
www.commerce-engage.com/covaldem/

le commerce engagé est une marque déposée par Ecoscience Provence

Covaldem 11

Commerce engagé

vente en vrac

limitation des déchets

réduction des emballages

vente de produits locaux et circuit économiques courts

utilisation de sacs réutilisables

utilisation d'emballages recyclables

Changeons nos habitudes pour une consommation durable et responsable !

Covaldem 11
Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude

www.covaldem11.fr

les objectifs du label

Changer progressivement nos gestes du quotidien et les rendre compatibles avec les exigences environnementales, voici l'objectif du Commerce Engagé. Ce programme accompagne les habitants d'un territoire pour les aider à changer leurs habitudes de consommation. Sous la forme d'un label gratuit, le Commerce Engagé **met en valeur et favorise les pratiques éco-responsables** des commerçants d'un territoire.
Développée en 2006 par l'association Ecoscience Provence dans le Var, cette dé-marche se déploie désormais sur le territoire carcassonnais avec le Covaldem11 (Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers de l'Aude).

le commerce engagé dans l'Aude

Le Covaldem 11 est la collectivité intercommunale qui a pour compétence la gestion des déchets ménagers produits par 382 communes Audoises.
La **réduction des déchets** à la source est devenue **une priorité nationale à l'issue du Grenelle** de l'Environnement. Un Programme Local de Prévention des Déchets a été mis en place en 2010 par le Covaldem, avec le soutien de l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de le Maîtrise de l'Energie). 9 axes ont été mis en place avec pour objectif de **réduire de 7% en 5 ans la production d'ordures** ménagères et assimilées. Le dispositif Commerce Engagé constitue l'un des ces axes.

les engagements

Après une phase d'enquête auprès des consom-mateurs et des commerçants, un premier cahier des charges, adapté au territoire, a été élaboré en collaboration avec les acteurs locaux et un groupe de commerçants volontaires.
Ainsi, les engagements des commerçants sont :

- **la suppression des sacs à usage unique** (anticipation de la loi de janvier 2016 qui interdit les sacs en plastique),
- **le tri des déchets** produits par le commerce,
- **la proposition d'un minimum de produits locaux ou de références françaises,**
- **la sensibilisation** des consommateurs aux éco-comportements.

Un label évolutif et participatif

Ce cahier des charges sera amené à évoluer dans l'objectif d'améliorer de façon con-tinue les performances environnementales des commerces labellisés. Ceux-ci se réu-nissent périodiquement pour décider ensemble de l'évolution de la démarche.
Pour soutenir le dispositif, le Covaldem 11 accompagne les commerçants labellisés en répondant à leurs questions techniques tout en fournissant les supports nécessaires à la mise en place des engagements. La collectivité participe également au déploiement du label sur le territoire notamment grâce à des actions de communication auprès des consommateurs et des commerçants.